

RAPPORT N° 04/3-38  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**CESSION DE DROIT A BAIL A CONSTRUCTION  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES  
(Société EPATHE à Société CRONGS/ HV 85)**

Par Délibération en séance du 27 juillet 1991, vous vous êtes prononcés sur l'attribution par bail à construction des parcelles suivantes sur la Zone d'Activités de Foucherolles.

HV 85 ex-BI 866 Lot n° 18	à Société EPATHE Activité : vente et réparation de matériels de nettoyage et d'entretien
---------------------------------	--

En vertu des clauses du bail qui lui a été consenti, il est prévu la possibilité pour le preneur « de céder tout ou partie de leurs droits ou les apporter en société à des tiers » sous réserve du droit de préemption de la Commune.

Aujourd'hui, la Société EPATHE souhaite céder son bail à la Société CRONOS pour une activité de sérigraphie sur tissu.

Cette activité étant différente que celle figurant dans l'acte d'origine, il importe que le Conseil Municipal statue sur ce projet de reprise tel qu'il figure dans les tableaux joints en annexe.

Je vous demande donc de vous prononcer sur le principe de la cession du droit à bail de la Société EPATHE au profit de la Société CRONOS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/3-38  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 juin 2004.**

**OBJET**

**CESSION DE DROIT A BAIL A CONSTRUCTION  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES  
(Société EPATHE à Société CRONOS/ HV 85)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-38 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Hervé MARODON, Conseiller Municipal (Adjoint Spécial de la Montagne 8ème km), présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**


Approuve la cession de droit à bail à construction de la Société EPATHE à la Société CRONOS (parcelle cadastrée section HV 85 sur la Zone d'Activités de Foucherolles) pour l'exploitation d'une activité de sérigraphie sur tissu.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à passer l'acte de cession de droit à bail construction à intervenir, selon les conditions juridiques et financières proposées en annexe.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2004

 **DEPUTE-MAIRE**  
*[Signature]*  
**Gene-Paul VICTORIA**

**CESSION DE DROIT A BAIL A CONSTRUCTION  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES**

ZONE D'ACTIVITES	QUALITE	DENOMINATION NATURE DE L'ACTIVITE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE
Foucherolles	Attributaire	Société EPATHE Vente, réparation matériels de nettoyage et d'entretien	HV 85 Ex BI 866	526 m <sup>2</sup>
	Repreneur	Société CRONOS Sérigraphie sur tissu		

CONDITIONS JURIDIQUES	Bail à construction de 30 ans (durée restant à courir)	
RAPPEL DES CONDITIONS FINANCIERES	Versement à la signature	4,91 euros/ m <sup>2</sup> / an (majoré)
	Loyer des quinze premières années	(majoré)
	Loyer des cinq premières années	0,29 euro/ m <sup>2</sup> / mois
	Loyer des cinq années suivantes	0,34 euro/ m <sup>2</sup> /mois
	Loyer des cinq dernières années	0,38 euro/ m <sup>2</sup> /mois
	Loyer de la dix-septième à la trentième année	Loyer de base de la <u>quinzième</u> année indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 18 juin 2004  
et annexé à la Délibération n° 04/3-38



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

